

AGENCE
TECHNIQUE
DÉPARTEMENTALE

41

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016



Chouzy-sur-Cisse – aménagements entrée de bourg - 2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
MOT DU PRESIDENT	3
LES DOMAINES D'ACTIVITÉS ET LES MISSIONS	4
LA GOUVERNANCE	5
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
LES ADHÉRENTS	8
RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ISSUS DES GROUPES DES COMMUNES ET EPCI SELON LES COLLÈGES DÉFINIS PAR LES STATUTS	9
L'AGENCE AU QUOTIDIEN	10
L'ÉQUIPE.....	10
LA LOCALISATION	11
LES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ATD	11
MISE À DISPOSITION PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOYENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES	11
FORMATION DU PERSONNEL.....	11
LOGICIEL DE PAIE ET DEMATERIALISATION.....	11
BILAN D'ACTIVITÉS	13
CAMPAGNE DE COMMUNICATION	13
PARTENARIATS.....	15
REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES DE LA STRUCTURE	16
DOSSIERS TRAITÉS.....	17

ACTIVITE ECONOMIQUE INDUITE.....	22
TRAVAUX REALISES EN 2016 :	22
TRAVAUX PROGRAMMES EN 2017 :	23
BILAN FINANCIER	24
COMPTE ADMINISTRATIF 2016.....	24

MOT DU PRESIDENT



❖ *L'année 2016 a été marquée par une évolution des territoires dans notre département.*

Tout d'abord, la loi adoptée le 16 mars 2015 a incité à la création de communes nouvelles en instaurant un pacte financier, garantissant pendant trois ans le niveau des dotations de l'État aux communes fusionnant en 2015 ou 2016. Le Loir-et-Cher a ainsi vu naître au 1^{er} janvier 2016 trois communes nouvelles : Beauce-la-Romaine, Montrichard-Val-de-Cher et Valencisse ; trois communes nouvelles supplémentaires ont également vu le jour au 1^{er} janvier 2017 : Valloire-sur-Cisse, Veuzain-sur-Loire et Oucques-la-Nouvelle. L'ATD41 a dû s'adapter à ces évolutions en modifiant ses statuts, afin de permettre à ces nouvelles collectivités de pouvoir bénéficier, si elles le souhaitent, des services de notre structure. Elles ont d'ailleurs, à leur grande majorité, choisi de continuer à adhérer.

Par ailleurs, quatre communautés de communes du nord du département ont choisi fin 2016 de se regrouper en Communauté d'Agglomération du Territoire Vendômois, entité regroupant 66 communes de tailles différentes et avec des compétences restant à définir, notamment dans le domaine de la voirie, qui concerne directement l'ATD41.

❖ *Nous sommes toujours dans l'attente du décret d'application de l'article L3232-1-1 de la loi NOTRe de 2015, modifiant les dispositions relatives à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements. Ce décret préciserait le champ d'intervention de cette assistance, élargie aux domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Il pourrait par ailleurs nous amener à réfléchir sur la pertinence de maintenir le seuil de 2 000 habitants pour permettre à une commune d'adhérer, dans la mesure où les projets successifs de ce décret ciblent plutôt les communes considérées comme rurales (liste fixée par arrêté préfectoral pour chaque département) sans faire référence à un seuil d'éligibilité.*

❖ *Le présent rapport d'activité montre que notre structure est correctement dimensionnée pour répondre aux besoins qui émergent de notre territoire. Initiées en 2015, les présentations techniques proposées lors des assemblées générales, ont été plébiscitées en 2016, sur des thèmes qui touchent tous nos adhérents et permettent de les sensibiliser dans certains domaines. Nous continuerons en 2017.*

L'ATD41 a montré depuis sa récente création en 2014 qu'elle a su s'adapter et évoluer en fonction des besoins des territoires et de leurs évolutions ; elle continuera à le faire dans le futur, avec votre aide. Enfin, les premiers résultats sur l'économie locale, directement liés aux missions remplies par l'ATD41 se concrétisent après plus de 2 années d'existence : missions de maîtrise d'œuvre privée, travaux issus des projets communaux, preuve que le but recherché est bien atteint.

**Le Président,
Bernard PILLEFER**

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS ET LES MISSIONS

L'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher intervient sur les domaines d'activité suivants :

- la **voirie** : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée,
- la **sécurité** et l'**aménagement** : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics.

Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les trois possibilités suivantes :

- la production du dossier technique pour une demande de Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- un pré-diagnostic de voirie,
- un diagnostic de sécurité localisé.

Par ailleurs, l'ATD41 propose des **prestations payantes** de deux types :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (AMO) :
 - dans la définition du besoin et l'élaboration du programme,
 - dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux,
 - dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.
- Les missions de **Maîtrise d'œuvre** études de petits projets (MOE) :
 - de voirie,
 - d'aménagement d'espaces publics attenants,
 - d'aménagement de sécurité,
 - d'assainissement routier,
 - d'ouvrage d'art.

LA GOUVERNANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est constituée de l'ensemble des représentants désignés par les communes et EPCI adhérents (120 communes et 2 EPCI en fin d'année 2016), auxquels s'ajoutent 15 conseillers généraux désignés par leurs pairs.



Assemblée générale du 7 décembre 2016

En 2016, ont eu lieu deux Assemblées Générales Ordinaires (respectivement les 29 juin et 7 décembre) et une Assemblée Générale Extraordinaire (le 29 juin), au cours desquelles diverses décisions ont été adoptées :

1. respecter les obligations en termes de budget,
2. informer les membres des actes de gestion courante pris au cours de l'année par les services,
3. modifier les statuts, afin de pouvoir intégrer les communes nouvelles comme adhérent, chaque commune déléguée conservant un représentant au sein de l'AG. L'intervention de l'ATD reste néanmoins, par cohérence, limitée aux communes déléguées de moins de 2 000 habitants au moment du transfert.

Dans la continuité de ce qui avait été proposé avec succès lors de la dernière AG de 2015, des thèmes techniques, choisis par le Conseil d'Administration, ont été exposés à l'issue des 2 AG de 2016 :

- en juin, la problématique des **zones 30** a été abordée : rappel sur les limitations de vitesse et leurs domaines d'emploi, utilité des zones 30, aspect réglementaire,
- en décembre, **l'entretien des voiries** a été traité : obligations, notions techniques sur les structures et les pathologies courantes, stratégie d'entretien sur un patrimoine.

Les diaporamas sont ensuite mis en ligne sur le site internet de l'ATD41 pour une consultation libre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est constitué de **20** membres issus respectivement du collège des Conseillers Départementaux (7) et de celui des communes et EPCI (13), sous la Présidence de M. Bernard PILLEFER.

Il n'y a pas eu de modifications en 2016 des membres du CA par rapport à 2015.

Conseil d'administration



*Président
Bernard Pillefer*



*1re vice-présidente
Catherine Lhéritier*



*2e vice-président
François Charbonnier*

Collège des conseillers départementaux



Pascal Bioulac



Christina Brown



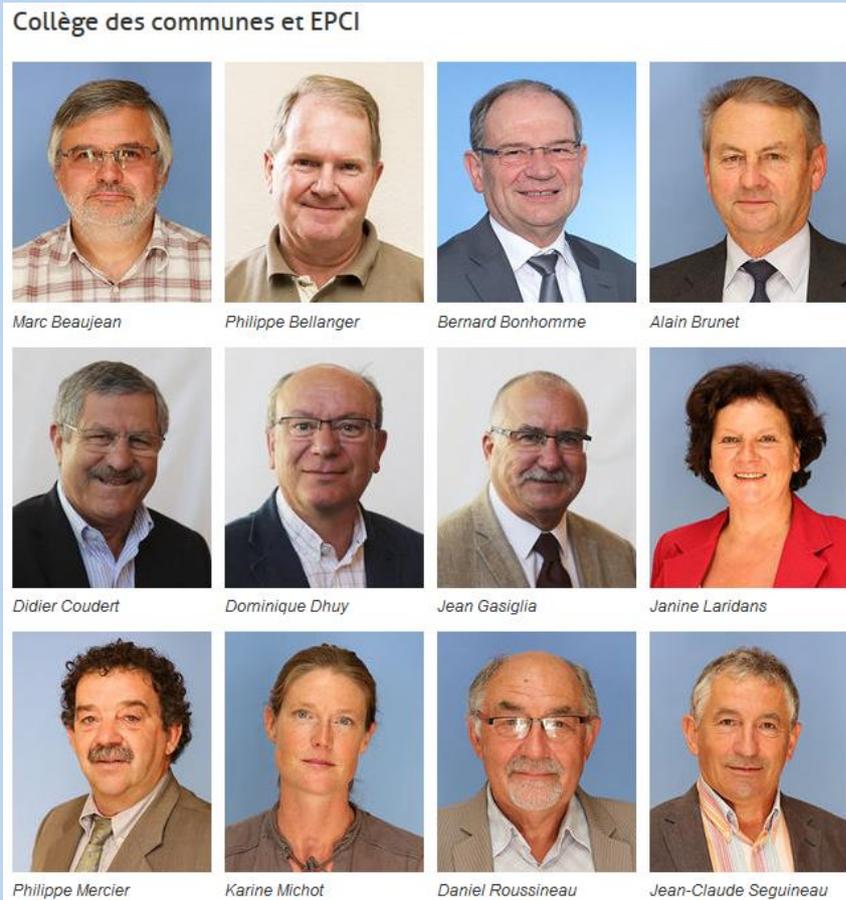
Isabelle Hermsdorff



Jean-Marie Janssens



Maryse Persillard



En 2016, ont eu lieu trois Conseils d'Administration, respectivement les :

- 28 avril
- 18 octobre
- 7 décembre

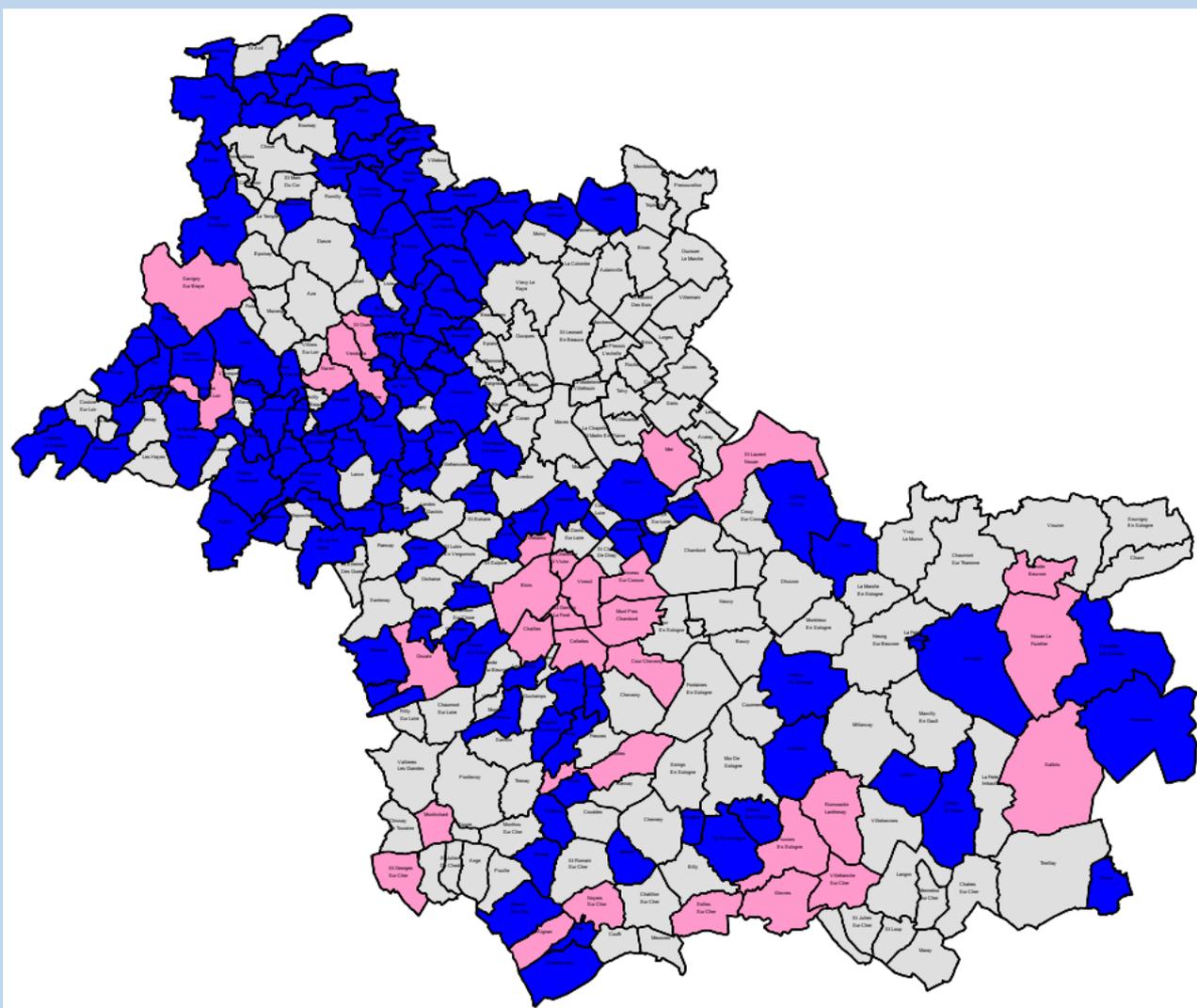
au cours desquels diverses décisions ont été adoptées, notamment :

1. Celles nécessaires au fonctionnement de l'ATD41 (mandat au CDG41 pour la consultation relative à l'assurance des risques statutaires, adaptations du règlement intérieur, ...)
2. La création d'un poste de technicien principal suite à la demande de mutation d'un technicien de l'ATD41 en fin d'année, et dans l'optique de préparer le départ à la retraite en 2018 du responsable technique (recrutement prévu début 2017).
3. L'approbation du rapport d'activité 2015.

LES ADHÉRENTS

Compte tenu des critères mentionnés dans les statuts de la structure, 260 communes ou communes déléguées sur les 291 du département et 14 EPCI sur les 17 du département sont susceptibles d'adhérer à l'ATD41.

Le nombre de communes ou communes déléguées adhérentes est passé de 104 (fin 2014) et 112 fin 2015, à **120 fin 2016** (soit 46 % des communes ou communes déléguées potentiellement adhérentes - voir carte ci-dessous) et toujours **2 EPCI** (Communauté de Communes Vallées Loir et Braye, Communauté de Communes Beauce et Gâtine).

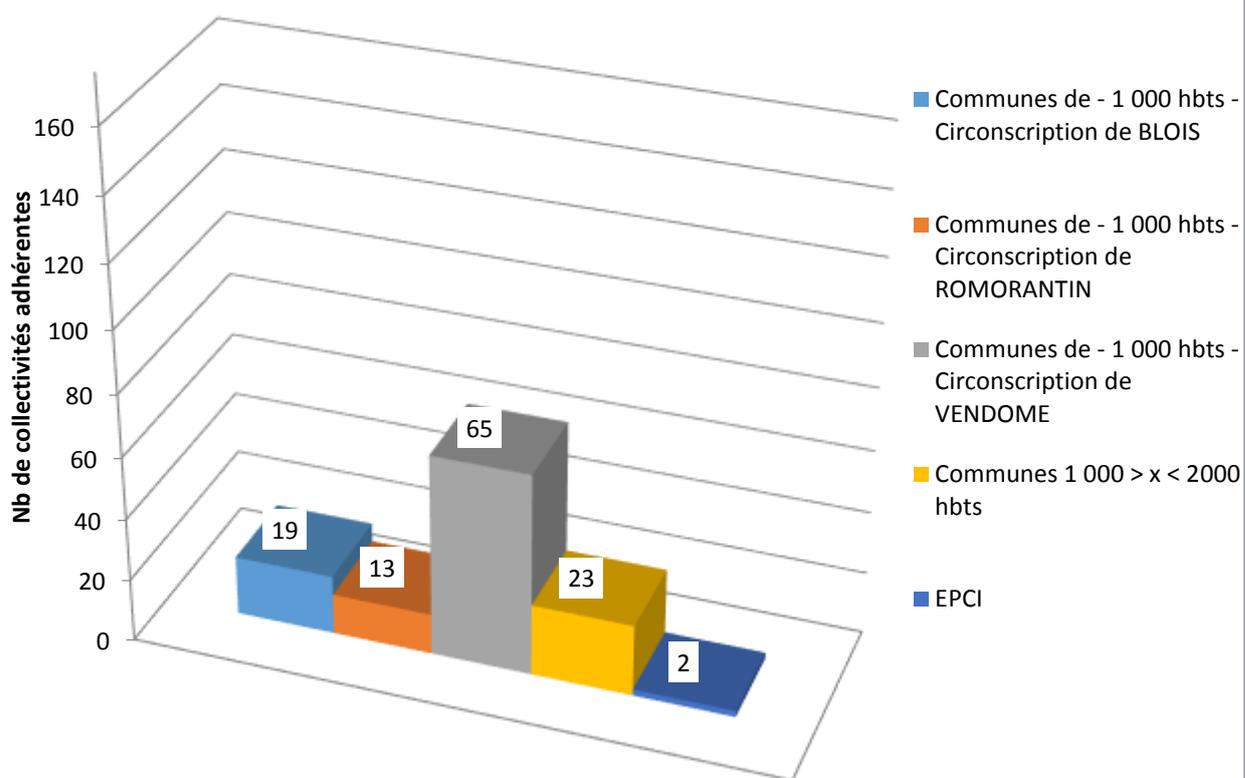


Légende

- - Communes adhérentes
- - Communes potentiellement adhérentes
- - Communes > 2000 habitants exclues du dispositif

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ISSUS DES GROUPES DES COMMUNES ET EPCI
SELON LES COLLÈGES DÉFINIS PAR LES STATUTS

**Adhésion des communes et EPCI à l'ATD41 -
Données 2016**

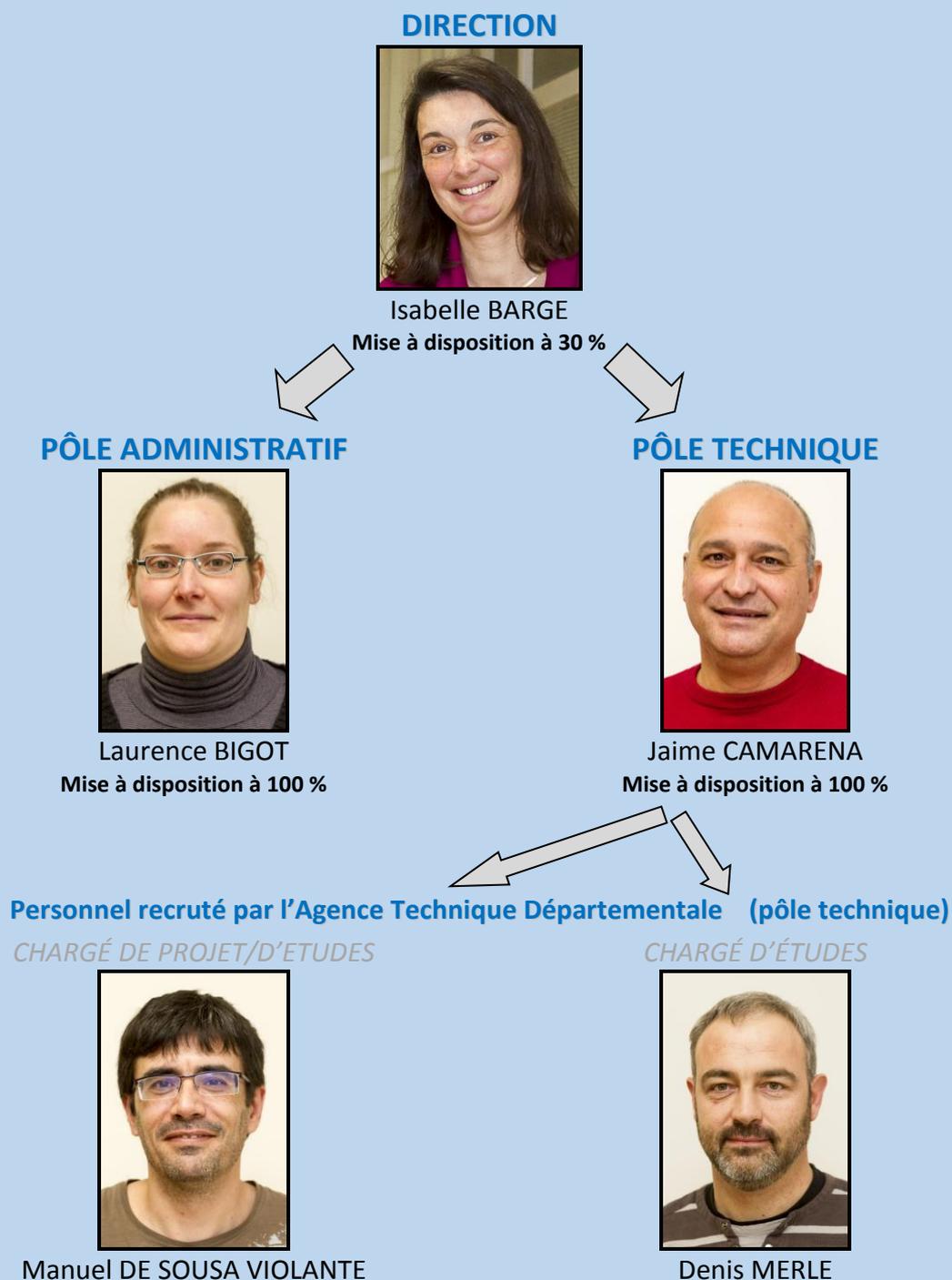


Regroupement des communes et EPCI selon les critères retenus dans les statuts

L'AGENCE AU QUOTIDIEN

L'ÉQUIPE

Il n'y a pas eu de mouvements de personnel en 2016, l'équipe est bien dimensionnée pour répondre à la demande des communes. Elle est constituée à la fois de personnel mis à disposition de la structure par le département (2,3 ETP) et de personnel recruté directement par l'ATD41 (2 ETP).



LA LOCALISATION

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux de la Cité Administrative de BLOIS, 34 avenue Maunoury - Porte B - 2^{ème} étage.

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ATD

Du lundi au jeudi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 17H00

Le vendredi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 16H30.

MISE À DISPOSITION PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOYENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le Conseil départemental, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence prend en charge financièrement l'ensemble des dépenses engendrées par cette mise à disposition.

FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du pôle technique a pu bénéficier de 11 journées de formation en 2016 : 2 sur le thème technique de la pathologie et des remèdes pour les structures de chaussée, 9 dans le cadre de la préparation au concours de technicien. Un des deux techniciens a d'ailleurs été reçu au concours fin 2016.

La responsable administrative a également pu bénéficier de 3 jours de formation sur les opérations comptables spécifiques des collectivités territoriales.

LOGICIEL DE PAIE ET DEMATERIALISATION

L'agence s'est dotée fin mars 2016 d'un logiciel de traitement des bulletins de salaire pour la paie du personnel géré directement par la structure, afin de pouvoir fiabiliser règlementairement ces documents. Pour cela, après consultation de plusieurs sociétés, le logiciel PARME de la société COSOLUCE a été retenu à la fois en fonction du coût et de l'adéquation entre les caractéristiques du produit et des besoins de la structure ;

l'acquisition de celui-ci a été faite en mutualisation avec le SMO Loir-et-Cher Numérique, structure sise dans le même couloir que l'ATD41, ce qui a permis des économies, notamment sur les coûts de formation des responsables financières.

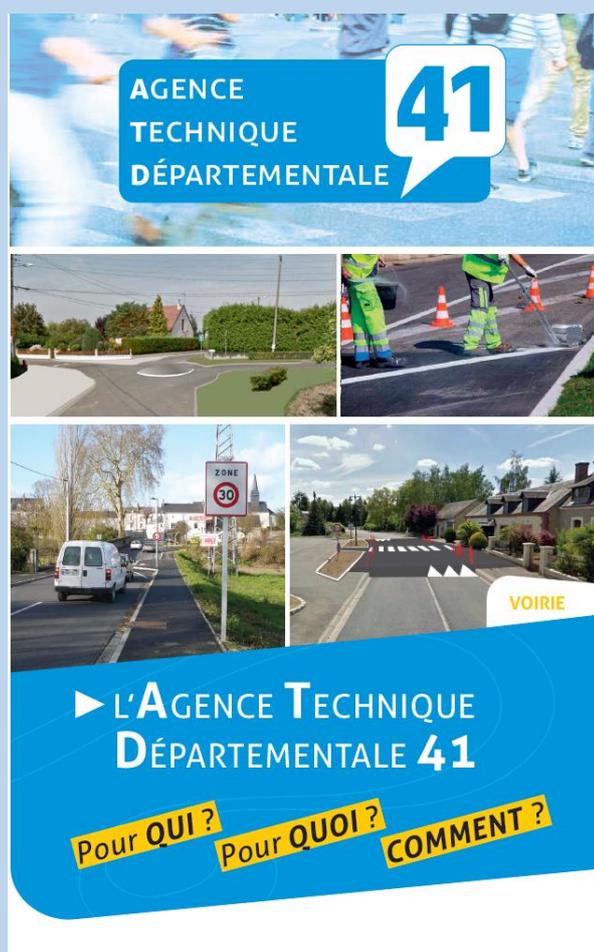
Par ailleurs, la dématérialisation des titres de recettes, mandats de paiement et bordereaux, ainsi que la transmission des pièces justificatives dématérialisées ont été mises en place à partir du 10 mars 2016 en lien avec la Paierie départementale, avec notamment l'utilisation systématique du parapheur électronique pour la signature.

BILAN D'ACTIVITÉS

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Au cours de l'année 2016, l'ATD41 s'est dotée d'un certain nombre d'outils de communication qu'elle a diffusé afin de se faire connaître et identifier en tant qu'interlocuteur dans le domaine de l'assistance technique pour la voirie :

➤ Un **nouveau livret de présentation** : celui-ci a permis de rassembler en un seul document l'ensemble des informations auparavant disponibles à la fois dans la précédente plaquette de 2014 et dans le livret destiné aux adhérents, suite à la création de l'ATD41, également en 2014.



Ce nouveau support a été envoyé le 6 janvier 2016 à toutes les communes de moins de 2 000 habitants du département, déjà adhérentes ou non, ainsi qu'aux EPCI concernés.

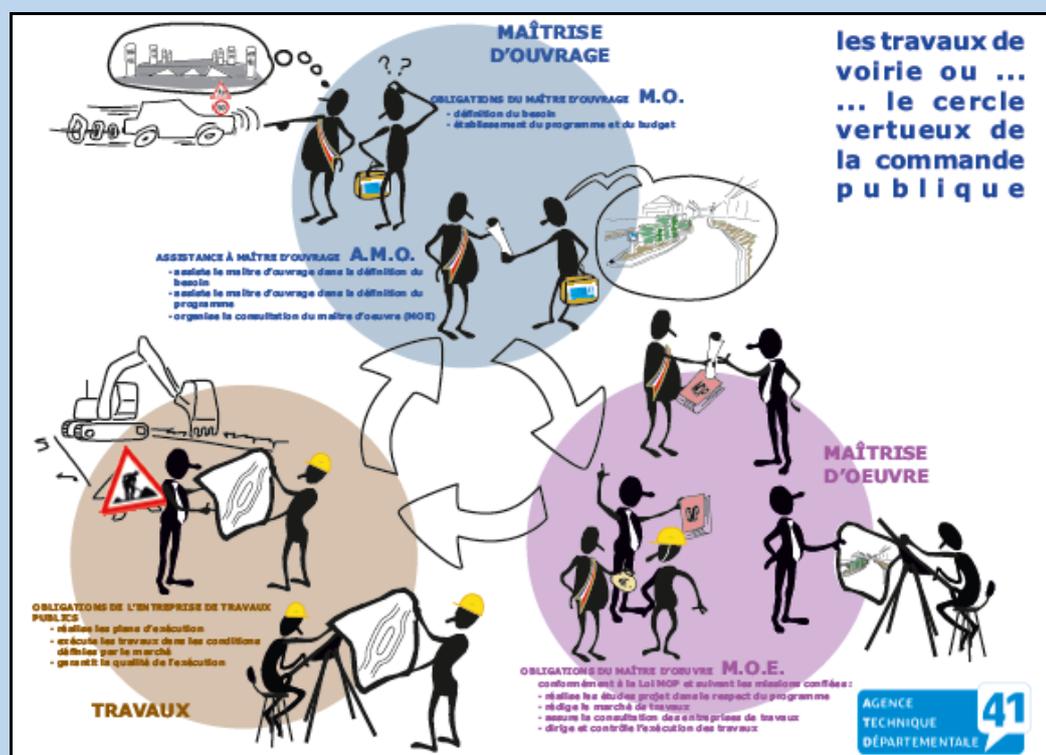
➤ Un **site internet** : lancé en même temps que la diffusion du livret, ce site rassemble toutes les informations concernant l'ATD41 et s'adresse aussi bien aux communes déjà adhérents, qu'à celles qui envisageraient de le devenir.

voie	travaux	coût	observations	budget
1	Prendre partie intégrée avec la commune de Courchères	+5	Enduit bitumé, lignes d'égouttement de surface, travaux d'entretien en rive à surveiller	5 400 €
2	Seconde partie située entièrement sur la commune de Nouray	2/5	Travaux, travaux d'entretien de surface, lignes d'égouttement, travaux d'entretien, nettoyage	5 000 €
	Prendre partie de la commune de Nouray		Enduit bitumé, lignes d'égouttement de surface, travaux d'entretien en rive à	

L'internaute pourra ainsi naviguer dans les différentes rubriques : *pour qui ?* *domaines d'intervention*, *prestations*, *adhérents*, *FAQ*, *l'équipe*, *téléchargements* ; il pourra

notamment prendre connaissance des statuts, des rapports d'activité, des barèmes de prestations, du règlement intérieur etc...

➤ Un **visuel de présentation** des différents intervenants : présenté en conseil d'administration du 28 avril, puis en assemblée générale du 29 juin, cette infographie permet de présenter les différents intervenants de la commande publique de travaux de voirie (maitre d'ouvrage, assistant au maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, entreprise de travaux), leurs obligations, leurs rôles respectifs, afin de permettre aux communes de mieux comprendre l'articulation aux différents stades de la commande publique, de s'assurer de rester dans le cadre légal, ainsi que le rôle et les missions de l'ATD41 dans cet environnement.



Ce document sert très souvent de support lors des rendez-vous visant à définir le type de missions que la commune souhaite confier à l'ATD41.

PARTENARIATS

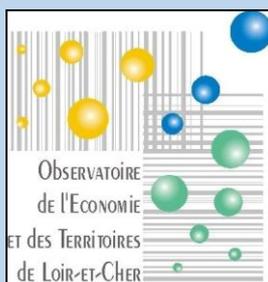
Dans le cadre de son activité, l'ATD41 a dû, à plusieurs reprises, en raison de la nature des dossiers traités, nouer des partenariats avec 2 entités agissant également pour le compte des communes à divers titres (architecture, paysage, électricité ...).

Il s'agit :

- du CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement),
- du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher).



Par ailleurs, l'ATD41 a conventionné le 24 mars 2016 avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires, ce qui permet un accès privilégié au WebSIG, outil supplémentaire dans le cadre de l'établissement des dossiers de l'ATD.



REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES DE LA STRUCTURE

Un réseau des agences techniques départementales françaises se développe et des rencontres annuelles sont organisées pour permettre des échanges d'expérience.

En 2016, la rencontre annuelle, regroupant environ 30 départements (ATD ou autres types de structures), a eu lieu à METZ les 1^{er} et 2 Juin, à laquelle l'ATD41 a participé.

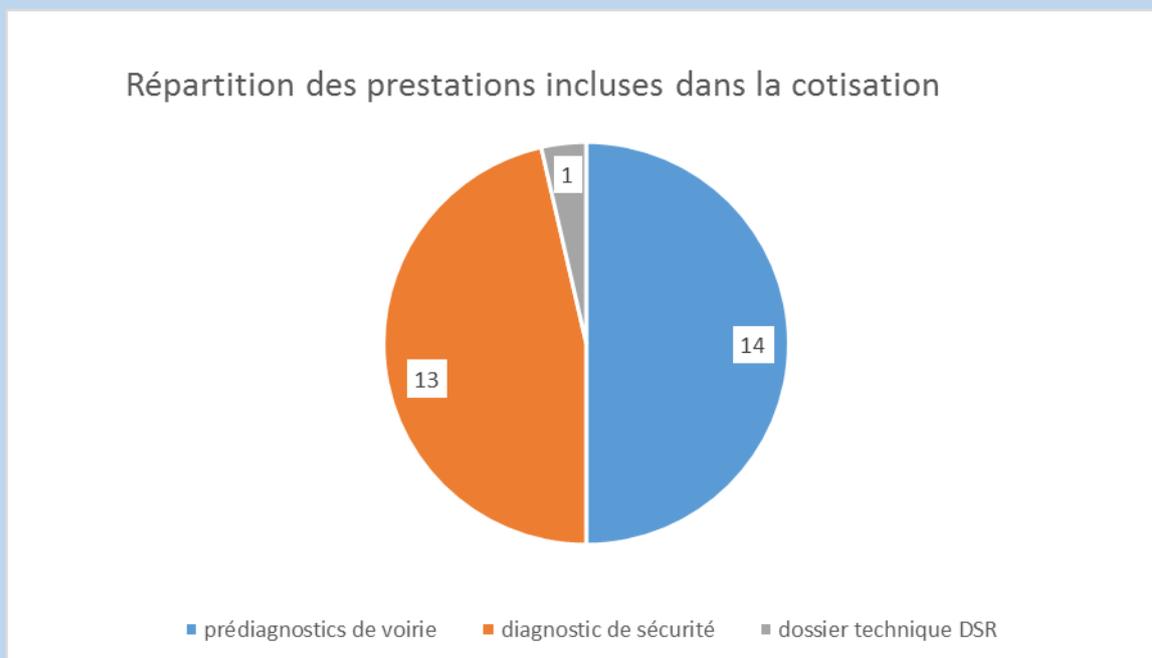


Par ailleurs, l'ATD41, en partenariat avec la Direction Générale Adjointe en charge de l'Aménagement du Territoire du Conseil départemental, a reçu une délégation d'élus et de collaborateurs du Département de la Mayenne le 19 octobre, dans le cadre d'une réflexion en cours dans ce département sur l'assistance technique destinée aux communes dans le domaine de la voirie.

DOSSIERS TRAITÉS

En 2016, 46 dossiers ont été traités dont :

- 28 **prestations gratuites**, selon la répartition suivante :



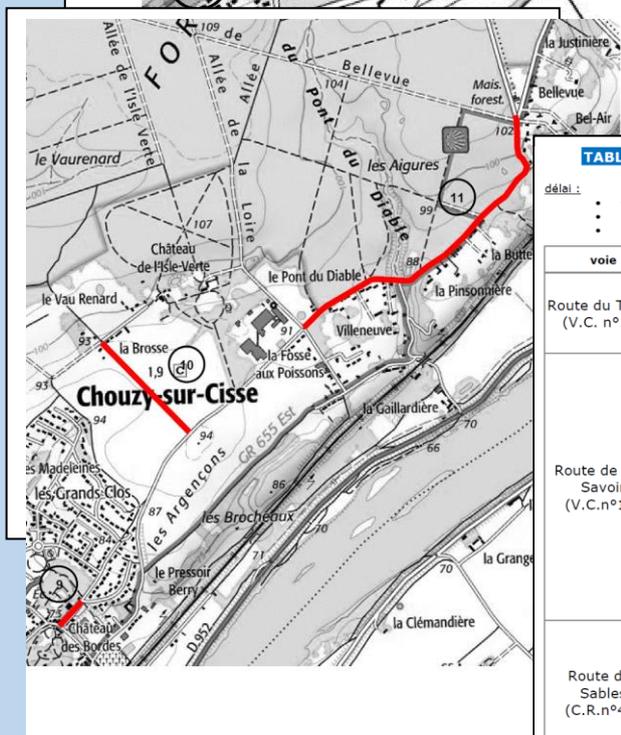
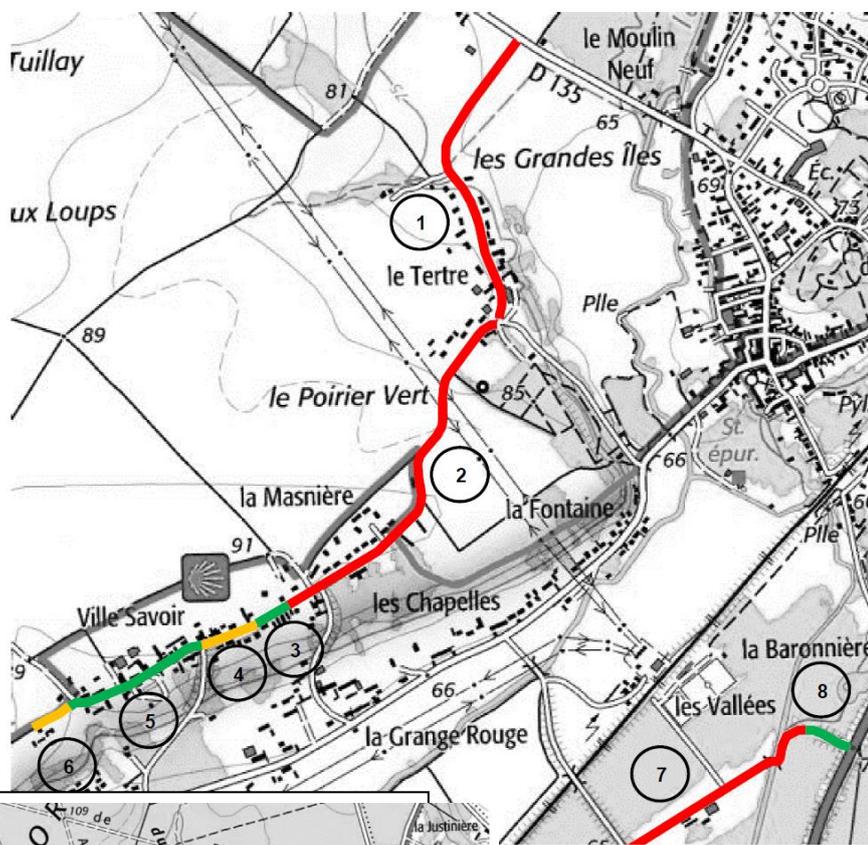
➤ Prestations incluses dans la cotisation : pré-diagnostic de voirie

- AMBLOY
- ARTINS
- CELLE
- CHOussy
- CHOUZY SUR CISSE
- CORMERAY
- COULANGES
- LA CHAPELLE VICOMTESSE
- LA FONTENELLE
- MASLIVES
- MONTLIVault
- SAINT HILAIRE LA GRAVELLE
- SEILLAC
- VEUVES

CARTOGRAPHIE

Légende :

- -2, à faire dans les 2 ans, entretien curatif lourd
- 2/5 peut attendre 2 ans, mais à faire avant les 5 ans, entretien curatif léger
- +5, bon état général, entretien préventif



(extraits)

TABLEAU RÉCAPITULATIF

délai :

- -2, à faire dans les 2 ans, entretien curatif lourd
- 2/5 peut attendre 2 ans, mais à faire avant les 5 ans, entretien curatif léger
- +5, bon état général, entretien préventif

voie	ordre	tronçon	délai	observations	budget
Route du Tertre (V.C. n°16)	1	Depuis la RD135 jusqu'au carrefour avec la Route de Ville Savoir	-2	Départ de matériaux en rives, faïençage et fissures importantes : → rechargement en enrobé en rives, pontage, réalisation d'un enduit.	13 000€
	2	Depuis le Tertre (V.C.n°16) jusqu'au droit du garage du n°13 de la rue sur 830m	-2	Nombreuses et importantes fissures, quelques légères déformations : → Reprofilage, pontage et réalisation d'un enduit.	19 000€
Route de Ville Savoir (V.C.n°11)	3	À suivre jusqu'au n°21 de la rue sur 80ml	+5	Enrobé récent en bon état. → Imperméabilisation à surveiller.	1 000€
	4	À suivre jusque la route des Marchais sur 200ml	2/5	Fissurations de surface → réalisation d'un enduit.	2 500€
	5	À suivre jusqu'au poste de refoulement sur 300ml	+5	Légères fissures → Imperméabilisation à surveiller.	4 000€
	6	À suivre jusqu'au n°51 sur 90ml	2/5	Fissures importantes : → Pontage et réalisation d'un enduit.	1 500€
Route des Sables (C.R.n°41)	7	Depuis la route du pont SNCF jusque 100m après le pont sur le cours d'eau, sur 500ml	-2	Fissures très importantes, couche de roulement du pont hors d'état : → Pontage et réalisation d'un enduit. Réfection de la couche de roulement du pont en enrobé.	12 000€
	8	Jusque la départementale 952 sur 100ml	+5	Légères fissures → Imperméabilisation à surveiller.	1 000€
Avenue des Platanes	9	En totalité	-2	Déformations, problème racinaire, fissures et faïençage importants avec départs de matériaux. → Réfection de l'enrobé.	18 000€
Route de la Brosse (C.R.n°11)	10	En totalité	-2	Fissuration et faïençage importants, départs de matériaux, bermes hautes : → Bouchage des nids de poule, réfection de l'enduit de surface	8 000€

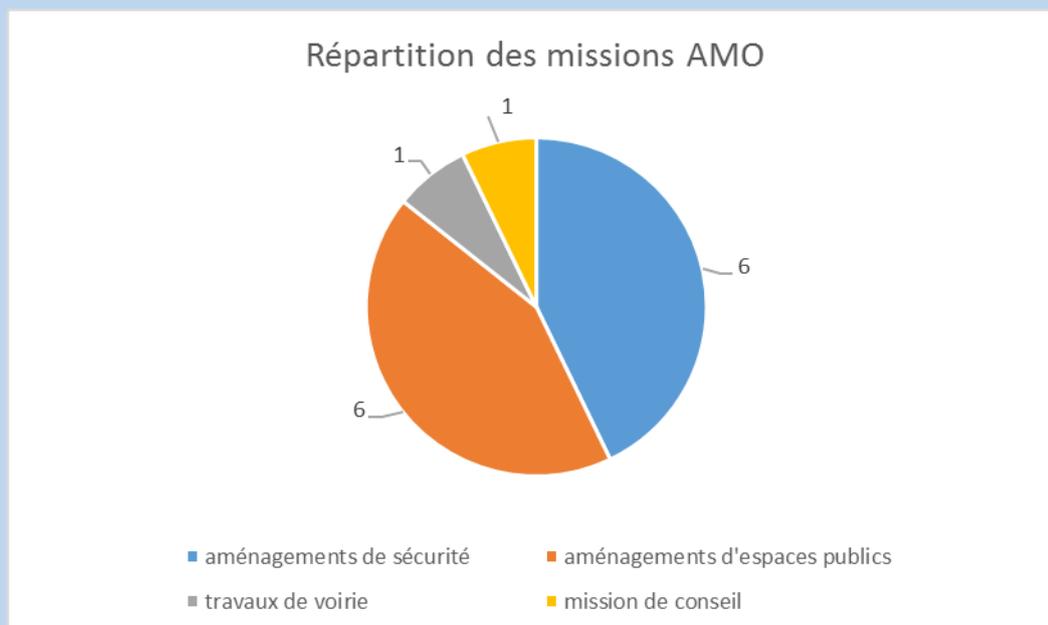
➤ **Prestations incluses dans la cotisation : diagnostic de sécurité localisé**

- FONTAINE RAOUL : sécurisation de la traverse de bourg (RD19)
- FOSSE : avis sur les vitesses pratiquées
- LA CHAPELLE VENDOMOISE : entrées de bourg rue de Blois et rue de Vendôme
- LOREUX : sécurisation entrées de bourg (RD60 et RD49)
- MENARS : ralentisseur rue Roubalay
- MESLAY : aménagements rue de la Manufacture
- MOREE : gestion du trafic Poids Lourds
- OISLY : sécurisation du chemin des Prés de la route de Feings
- ROCHES : sécurité en traverse du bourg (RD15)
- SAINT AMAND LONGPRE : aménagements routiers et piétons rue du 8 mai 1945
- SAINT JEAN FROIDMENTEL : diagnostic sur divers sites localisés
- SOUESMES : diagnostic de sécurité rue du Bourg Neuf
- VILLERBON : sécurisation traverse de bourg

➤ **Prestations incluses dans la cotisation : dossier technique DSR**

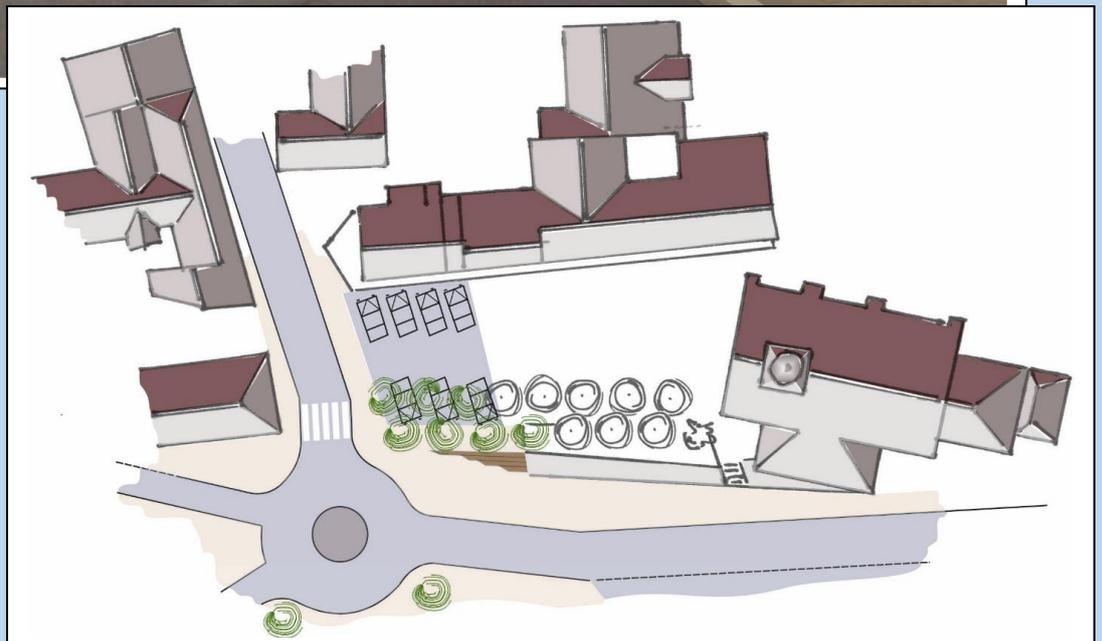
- FRETEVAL : travaux sur voirie au hameau du Plessis

- 14 **AMO** traitées, selon la répartition suivante :



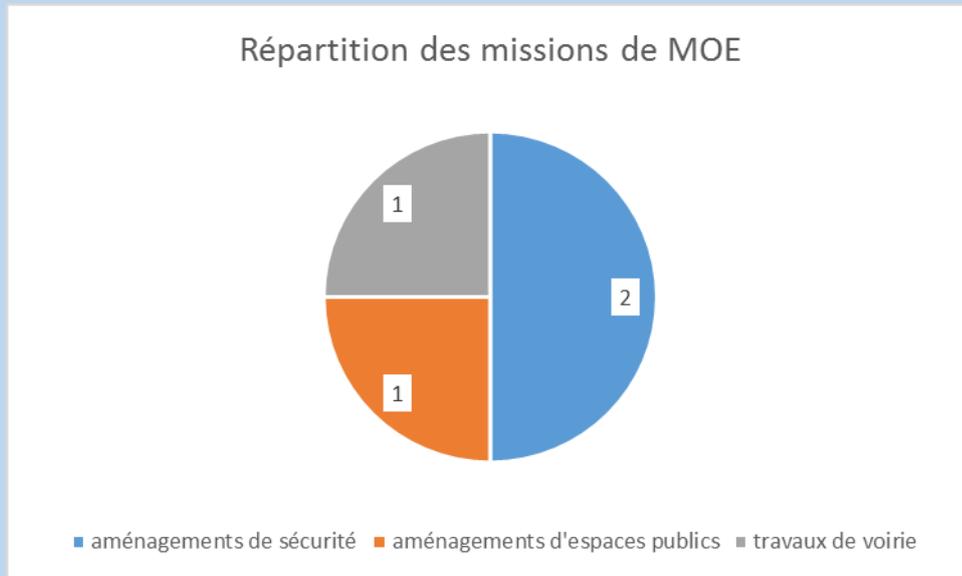
➤ **Prestations d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) :**

- CHOUSSY : sécurisation de la traverse de bourg (RD21)
- CORMERAY : sécurisation de la traverse du bourg (RD956)
- CORMERAY : création d'un cheminement piéton
- FONTAINE LES COTEAUX : sécurisation de la traverse du bourg (RD94)
- HERBAULT : réfection de la rue du Bailli
- LA CHAPELLE VENDOMOISE : entrées de bourg rue de Blois et rue de Vendôme
- LA CHAPELLE VICOMTESSE : sécurisation du débouché de la Place de l'Église
- LE PLESSIS DORIN : aménagements de sécurité au Boisvinet
- LES MONTILS : aménagements de l'entrée nord du bourg
- MEHERS : aménagements de sécurité
- MESLAND : requalification de l'entrée du bourg route d'Onzain
- MESLAND : implantation du réseau d'éclairage public
- MESLAND : mission de conseil en lien avec la mission du MOE privé
- PRUNAY CASSEREAU : sécurisation de la traverse du bourg (RD79/RD67)



Exemple de prestations AMO (extraits de différents dossiers)

- 4 MOE traitées, selon la répartition suivante :



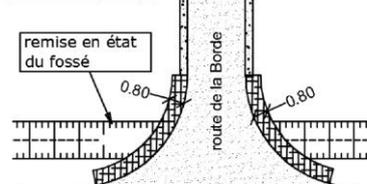
➤ **Prestations de Maitrise d'œuvre (MOE) :**

- CRUCHERAY : aménagements rue du Point du Jour
- FOUGERES SUR BIEVRE : aménagements rue Amable Queniou
- FRETEVAL : aménagements rue du Puits Fleuri
- LA FONTENELLE : travaux de voirie

1.3 contenu des prestations

Entrée de la route de la Borde :

Schéma de principe



- remise en état du fossé,
- réfection et renforcement des accotements de l'entrée par réalisation de purge,
- reprofilage des accotements à suivre actuellement ornierés en GNT,
- imperméabilisation de la voie, fortement faencée, sur 200ml par un Enduit Superficiel d'Usure monocouche simple gravillonnage.

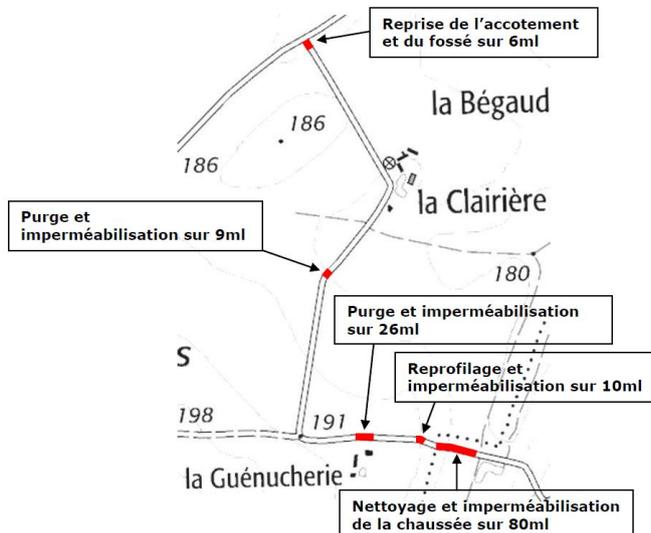
Route Départementale 23

■ purge des rives de chaussée

■ Imperméabilisation par enduit monocouche

■ reprofilage des accotements en GNT

Chemin de la Guénucherie :



Exemple de prestations MOE (extraits)

ACTIVITE ECONOMIQUE INDUITE

Les travaux générés par les communes adhérentes, suite à des études menées par l'ATD ou par des maitres d'œuvre privés, montrent l'importance de l'assistance technique fournie par cette structure dans l'économie locale.

Les chiffres ci-après, non exhaustifs du fait de la difficulté de recenser toutes les données, sont issus des dossiers déposés par les communes pour la demande de DSR et des estimations correspondantes.



Travaux réalisés en 2016 :

- CHOUZY SUR CISSE : entrée du bourg Étude ATD/AMO 2015 + MOE privée (environ 3 000€ HT)	111 000€
- FOUGERES SUR BIEVRE : aménagements rue A. Queniou Étude ATD/MOE 2016	67 000€
- FRETEVAL : aménagements rue du Puits Fleury Étude ATD/MOE 2016	63 000€
- LASSAY SUR CROISNE : aménagements touristiques Étude ATD/AMO 2015	113 000€
- LE PLESSIS DORIN : aménagements de sécurité au Boisvinet Étude ATD/AMO 2015	92 000€
- ROCE : aménagements de sécurité Étude ATD/AMO 2015	20 000€

Entretien de voirie suite à pré-diagnostic de 2015 ou 2016 :

- AMBLOY	34 000€
- BUSLOUP	40 000€
- CRUCHERAY	100 000€
- LA CHAPELLE ENCHERIE	14 000€
- LA FONTENELLE (+ ATD/MOE)	57 000€
- PRUNAY CASSEREAU	58 000€
- RENAY	34 000€

TOTAL 2016 : 803 000€

Travaux programmés en 2017 :

- CHAMPIGNY EN BEAUCE : réfection de voirie et assainissement Étude ATD/AMO 2015 + consultation MOE privé en cours	154 000€
- CHITENAY : réalisation de pistes cyclables Étude ATD/AMO 2015	177 000€
- CHOussy : cheminement piétons Étude ATD/AMO 2016	99 000€
- CRUCHERAY : aménagement de sécurité Étude ATD/MOE 2016	15 000€
- MAROLLES : rue du Parc Étude ATD/AMO 2015	188 000€
- MEHERS : traverse du bourg Étude ATD/AMO 2016 + consultation MOE privé en cours	193 000€
- MESLAND : entrée du bourg route d'Onzain Étude ATD/AMO 2016 + MOE privée (environ 3 800€ HT)	100 000€

Entretien de voirie suite à pré-diagnostic de 2016 :

- CELLE	76 000€
- LA CHAPELLE VICOMTESSE	37 000€
- VEUVES	68 000€

TOTAL 2017 (prévisions) : 1 107 000€ à venir

BILAN FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'exécution du budget de l'exercice 2016 fait apparaître les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses 2016	- 28 130,48 €
Recettes 2016	+ 8 658,43 €
Résultats de l'exercice 2016	- 19 472,05 €
<i>Report du résultat antérieur 2015</i>	<i>+ 32 677,74 €</i>
TOTAL	+ 13 205,69 €

FONCTIONNEMENT

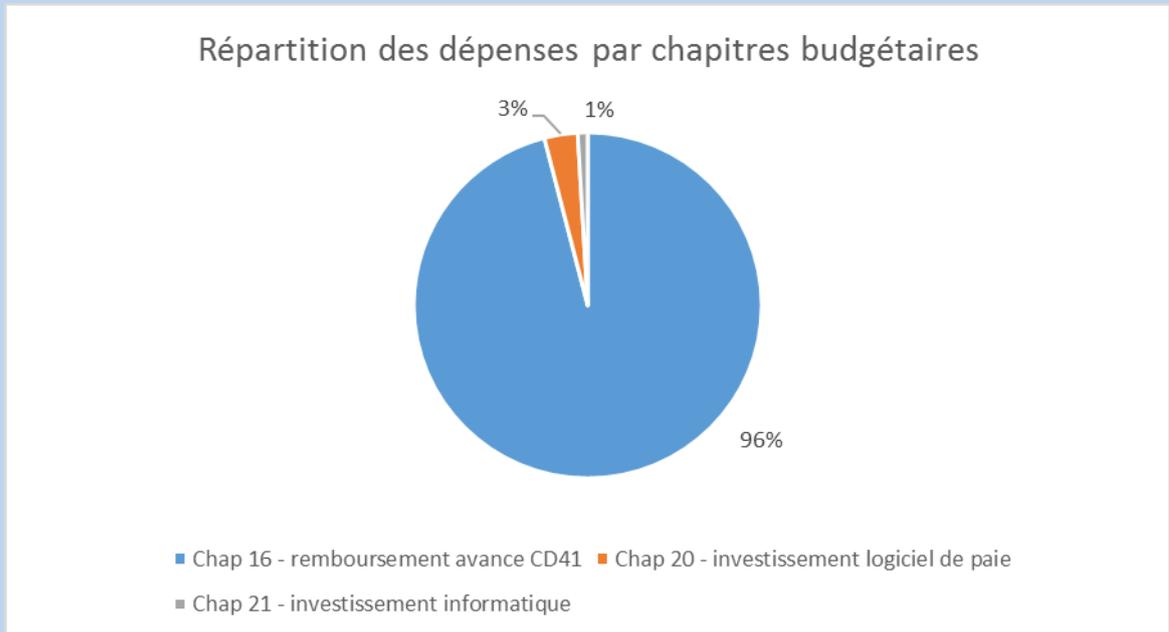
Dépenses 2016	- 261 409,37 €
Recettes 2016	+ 266 163,68 €
Résultats de l'exercice 2016	+ 4 754,31€
<i>Report du résultat antérieur 2015</i>	<i>+ 30 140,36 €</i>
TOTAL	+ 34 894,67 €

Le détail par chapitres budgétaires est présenté ci-après sous forme de graphiques.

Il a été décidé lors du vote du budget supplémentaire en juin 2016 de réaffecter les résultats des années antérieures par section : 30 140,36€ réaffectés en fonctionnement et 32 677,74€ réaffectés en investissement, ce qui aurait permis le cas échéant de pallier un éventuel déficit de recettes de fonctionnement en fin d'année 2016.

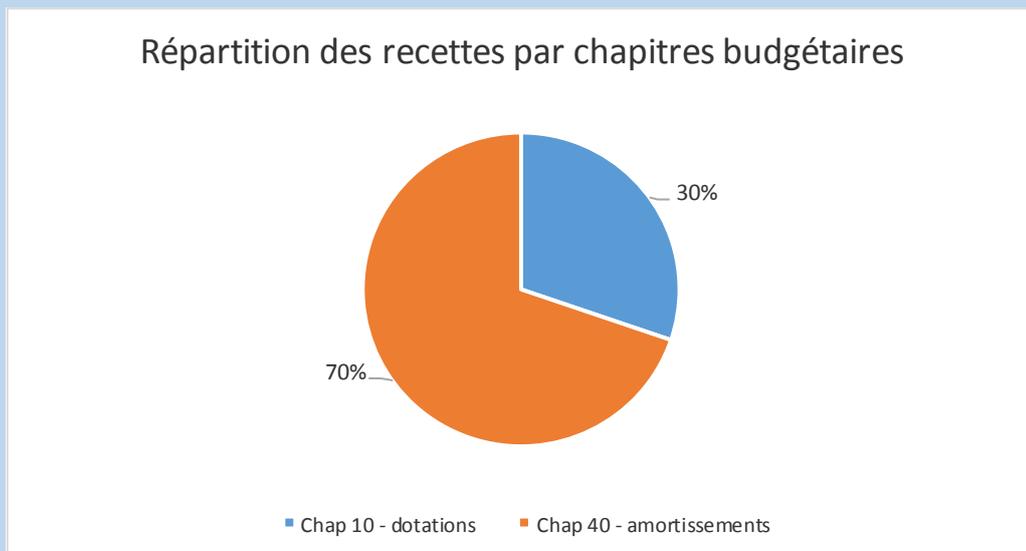
Les valeurs en **investissement** se répartissent comme suit :

Dépenses : **28 130,48 €**



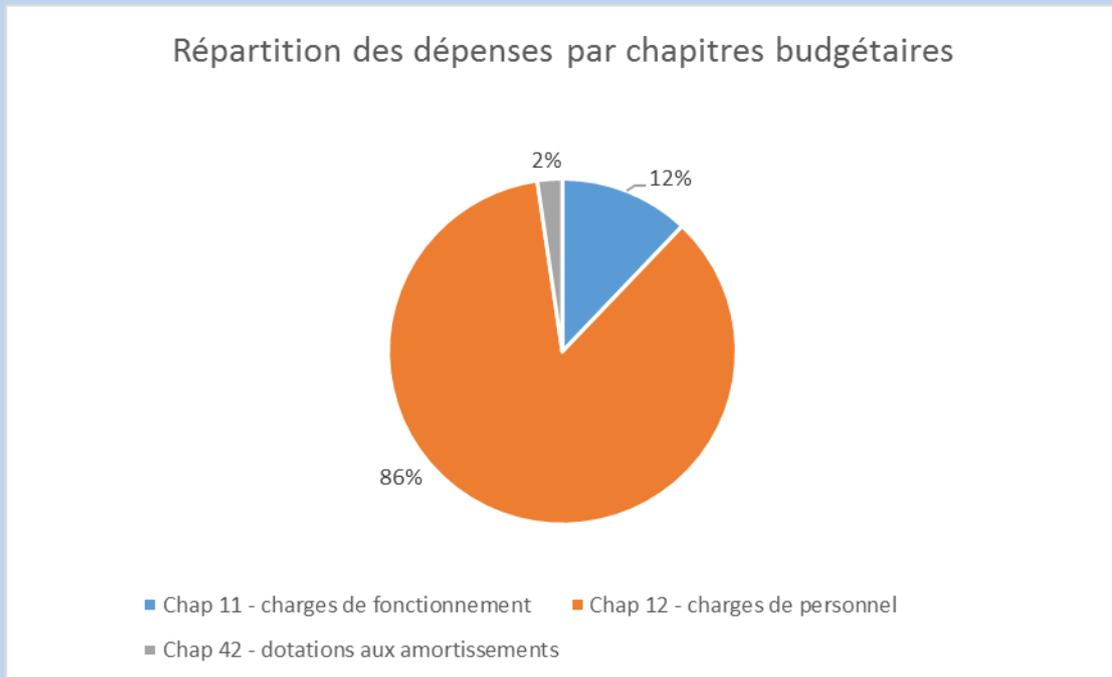
L'essentiel des dépenses d'investissement est constitué par le 2e tiers du remboursement (27 000€) de l'avance accordée par le Conseil départemental en 2014, d'un montant total de 80 000€. Par ailleurs, l'année 2016 a été marquée par l'achat d'un logiciel de paie, élément que l'on retrouve logiquement dans les dépenses.

Recettes : **8 658,43 €**



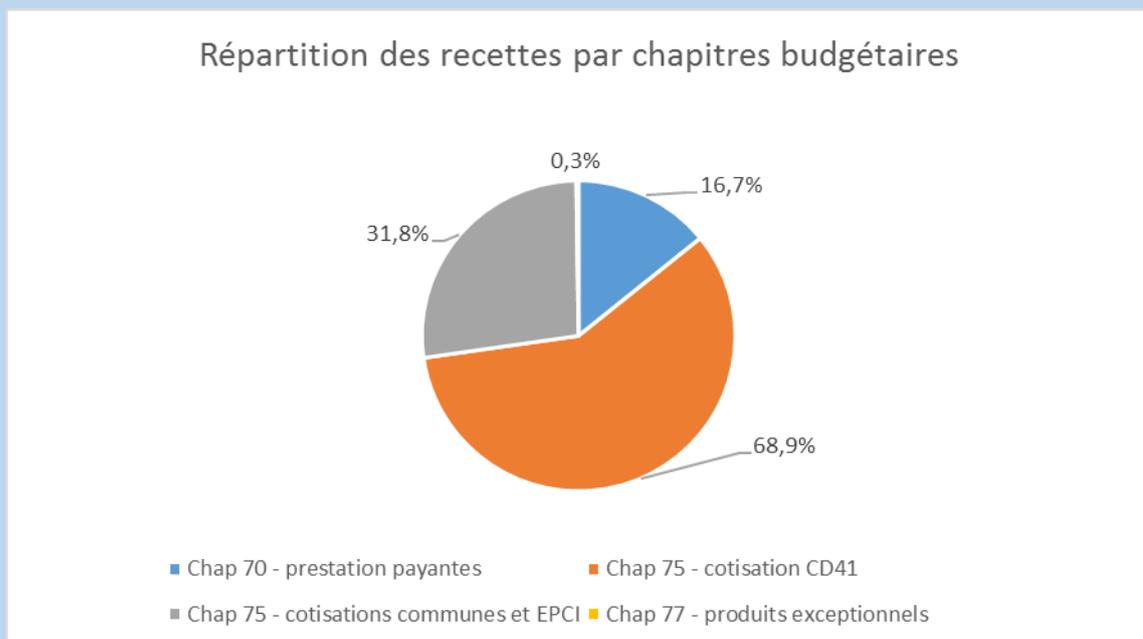
Les valeurs en **fonctionnement** se répartissent comme suit :

Dépenses : **261 409,37 €**



Les dépenses de personnel sont passées de 192 981,04€ en 2015 à 223 818,37€ en 2016 **(+15.9%)** du fait d'un effectif complet sur 2016 contrairement à 2015 (embauche du 2^e technicien seulement en octobre 2015).

Recettes : **266 163,68 €**



La part de la cotisation du Conseil départemental est toujours prépondérante dans les recettes de fonctionnement (presque **69%**).

Le montant total des cotisations est passé de 221 836,58€ en 2015 à 227 824,68€ en 2016 **(+2,7%)**, reflet à la fois de l'augmentation du nombre d'habitants dans les communes de moins de 2 000, et du nombre croissant d'adhérents à l'ATD.

La facturation des prestations payantes est passée elle, de 29 410€ en 2015 à 37 734€ en 2016 **(+28,3%)**.

Les résultats de l'exercice 2016 affichent notamment un **léger excédent** (4 754,31€) en fonctionnement, ce qui montre que les recettes permettent actuellement de compenser les charges, et même de générer un autofinancement.

